



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 place Jean Jaurès

BP 90109 – 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Madame la Présidente,

Monsieur le Président.

Subventions aux associations

Affaire suivie par :

Richard TRAN VAN

Tél. : 03.91.83.01.81

richard.tranvan@mairie-heninbeaumont.fr

Hénin-Beaumont, le 2 mars 2016

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La vie associative est un réel ferment de la richesse d'une Commune. Loisirs, culture, sports, social et environnement..., sont autant d'aspects de la vie communale qui sont développés par le monde associatif, permettant ainsi à chacun de s'épanouir dans son domaine de prédilection.

La Commune d'Hénin-Beaumont est riche de plus de 250 associations diversifiées. Cette abondance et cette diversité s'expliquent par la facilité à créer une association (loi du 1^{er} juillet 1901) et par la volonté qu'ont les responsables associatifs qui décident de s'investir dans des activités bénévoles.

Il existe plusieurs modes de participation communale au développement et à l'encouragement associatif et nous privilégions l'aide logistique indirecte et l'aide financière directe.

De ce fait, le dossier de demande de subvention communale pour **l'année 2016** est disponible sur le site de la commune, www.heninbeaumont.fr, à la rubrique **vie associative**.

Vous pouvez retirer ce dossier aux horaires d'ouverture de la **Direction des Affaires Financières, Subventions aux associations**, situé **174 Rue Pasteur à Hénin-Beaumont**.

L'instruction des demandes de subvention de fonctionnement des associations s'inscrit dans la procédure globale de préparation budgétaire de la commune. Pour cette raison, vous devez retourner par courrier ou, déposer votre demande, en double exemplaire, à la **Direction des Affaires Financières** au plus tard **le 31 mars 2016**.

Toutes les demandes feront l'objet d'une instruction identique en partenariat avec les différentes directions municipales. Les élus, en lien avec les responsables de service feront des propositions de subvention examinées, *in fine*, par une commission. Cette phase d'instruction précèdera la séance du Conseil municipal consacrée au vote de budget et lors de laquelle sera proposé le vote des subventions municipales aux associations.

Dans l'attente de la réception de votre dossier et de l'étude de vos projets, je vous prie de croire, **Madame la Présidente, Monsieur le Président**, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Steeve BRIOIS

Maire d'Hénin-Beaumont,
Député Européen

